



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 04 mars 2009

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

Comité communication-CNC

Radio-Canada, 4 mars 2009 - Responsabilité et assurance-emploi

(Hamilton) - Le choc qui frappe le secteur de l'acier secoue les élus ontariens. US Steels a annoncé mardi la fermeture de son aciérie de Hamilton et de ses installations de Nanticoke pour une durée indéterminée. La mesure signifie 1500 mises à pied.

Le maire de Hamilton, Fred Eseinberger, presse Ottawa de traiter rapidement les dossiers d'assurance-emploi des employés qui seront mis à pied.

Le premier ministre de l'Ontario va plus loin et réclame une réforme de l'assurance-emploi. Selon Dalton McGuinty, les travailleurs ontariens touchent 4000 \$ de moins que ceux du reste du pays.

Mais le chef conservateur John Tory déplore que Dalton McGuinty renvoie la balle à Ottawa. Selon lui, les pertes d'emploi auraient pu être évitées si la province s'était dotée d'un plan il y a six ou neuf mois.

Le député néo-démocrate de Hamilton Est-Stoney Creek, Paul Miller, fait

remarquer que 90 % des compagnies minières, forestières et de l'acier sont la propriété d'entreprises étrangères. Il déplore que l'Ontario et Ottawa, qui ont financé la relance de Stelco à coup de millions de dollars se retrouvent maintenant impuissant devant ces mises à pied.

L'Express, 4 mars 2009 - Une mesure qui n'a aucune incidence sur les finances de l'État : Abolition du délai de carence à l'assurance-emploi

Pour le député de Drummond à la Chambre des communes, Roger Pomerleau, la situation de crise économique et financière que nous traversons commande au gouvernement d'adopter des mesures concrètes et efficaces pour les gens qui sont directement affectés.

« Nous sommes à même de voir les pertes d'emploi se multiplier partout au Québec. C'est le devoir du gouvernement fédéral d'offrir un soutien aux travailleuses et travailleurs qui se retrouvent sans emploi, un devoir impératif puisque le gouvernement ne met pas un sous dans la caisse de l'assurance-emploi », a déclaré Roger Pomerleau.

Pour le député du Bloc québécois, l'abolition du délai de carence de deux semaines pour la prestation de l'assurance-emploi est une mesure qui lui tient à cœur parce qu'elle concerne directement les travailleuses et les travailleurs, et qu'il s'agit d'une mesure simple, concrète, qui produira des effets tangibles sans coûter un sou au trésor fédéral. « Au moment où les libéraux et le NPD s'entendaient sur la formation d'un possible gouvernement de coalition, le Bloc québécois avait présenté sa liste de mesures pour supporter l'économie et la main d'œuvre. L'abolition du délai de carence était au nombre des mesures appuyées par les partis de l'opposition », a poursuivi monsieur Pomerleau.

Le député renchérit que, dans sa forme actuelle, le régime pénalise les travailleuses et les travailleurs qui perdent leur emploi en leur imposant un délai de carence de deux semaines. « C'est contreproductif et ça ne concorde pas avec les finalités pour lesquelles le régime d'assurance-emploi a été conçu. Tout comme je l'ai dit au moment du dépôt du budget, c'est le caractère d'exception de la situation que nous vivons qui doit servir à orienter les décisions. Le gouvernement conservateur doit comprendre qu'une réforme est nécessaire et qu'elle commence par l'abolition de cette flagrante injustice à l'égard de la population », a poursuivi Roger Pomerleau.

Enfin, M. Pomerleau appelle les députés des autres partis de l'opposition à agir de manière cohérente en appuyant le projet de loi déposé par le Bloc québécois. « En cette période d'instabilité économique, il me semble particulièrement inadmissible que la Chambre des communes fasse preuve d'une absence de sensibilité à l'égard des travailleuses et les travailleurs qui ont contribué de leur poche pour avoir droit à un revenu lors des moments les plus difficiles. Pourquoi leur imposer un fardeau supplémentaire comme celui du délai de carence? », a conclu Roger Pomerleau.

Agence du revenu du Canada, 4 mars 2009 - Taux d'intérêt pour le deuxième trimestre

L'Agence du revenu du Canada (ARC) a annoncé aujourd'hui les taux d'intérêt annuels prescrits qui s'appliqueront aux montants dus à l'ARC, ainsi qu'à ceux qu'elle doit à des particuliers et à des sociétés. Les taux d'intérêt sont calculés tous les trimestres conformément aux dispositions législatives applicables. Les taux annoncés seront en vigueur du 1er avril au 30 juin 2009.

Impôt sur le revenu

- Le taux d'intérêt applicable aux montants impayés d'impôt, de cotisations au Régime de pensions du Canada et de cotisations à l'assurance-emploi sera de 5 %.
- Le taux d'intérêt applicable aux paiements en trop sera de 3 %.
- Un taux d'intérêt de 1 % sera utilisé pour le calcul des avantages imposables qui sont accordés aux employés et aux actionnaires sous forme de prêts sans intérêt et de prêts à faible taux d'intérêt.

La Presse, 4 mars 2009 - Lendemain de «bear market»

À leurs creux d'hier, les indices phare de la Bourse de New York, le Dow Jones et le S&P 500, affichaient des baisses respectives de 53 et 56% par rapport à leurs sommets historiques de l'automne 2007. Pour Wall Street, il s'agit du pire marché baissier depuis la déconfiture de 1929-32. Pour sa part, le baromètre de la Bourse canadienne, le S&P/TSX Composite, accuse une dramatique chute de 50% par rapport à son sommet historique de juin 2008.

Question: avons-nous, enfin, touché le creux du présent bear market, c'est-à-dire de l'actuel cycle baissier? Je nous le souhaite du plus profond de mon portefeuille,

pardon de mon coeur... Mais j'avoue qu'il s'agit ici d'un niveau de plancher bien fragile.

Le niveau de découragement des investisseurs est tellement élevé qu'il suffirait de trois à quatre autres grosses mauvaises nouvelles bancaires (et Dieu sait que le monde de la haute finance en est capable) pour faire replonger les marchés boursiers vers de nouveaux abîmes.

La prochaine cible non souhaitée? Avec son repli de 56%, le S&P 500 de Wall Street n'est plus qu'à sept points de pourcentage du recul historique que la Bourse du Japon avait enregistré lors de son bear market du début des années 90. L'indice japonais Nikkei avait plongé à l'époque de 63%, passant d'un sommet de 38 915 points (le 29 décembre 1989) à seulement 14 309 points (août 1992).

Vous rappelez-vous quelle était la principale cause de la gigantesque déconfiture de 63% de l'indice japonais? L'élément déclencheur était une crise bancaire, provoquée par l'éclatement simultané ou presque de deux bulles, immobilière et boursière.

Quelle est la principale cause de l'actuelle crise financière qui frappe Wall Street, et par ricochet la planète tout entière? Eh oui! c'est une crise bancaire, issue là aussi de l'éclatement simultané ou presque de deux bulles, immobilière et boursière. Aux États-Unis cette fois.

Mais on a un épineux problème de plus sur les bras. La présente crise bancaire est énormément plus grosse que l'ancienne crise bancaire japonaise, et ce, en raison des marchés astronomiques qui sont en jeu. Non seulement le marché immobilier américain est nettement plus gros que le marché japonais, mais le secteur bancaire et financier américain équivaut à lui seul plus du tiers du marché mondial.

Deuxième contrainte majeure: on ne connaît pas la profondeur de la présente crise financière. Chaque semaine, des grandes institutions financières, par qui est arrivée la déconfiture, sortent de leurs placards des squelettes de produits dérivés, tous plus tordus les uns que les autres. Des dizaines de milliards de pertes bancaires s'additionnent au fil des semaines, et c'est sans fin... depuis l'automne dernier.

Si, ô malheur pour nos portefeuilles et régimes de retraite, Wall Street franchissait la barre de ce triste record japonais d'une perte de 63% pour l'indice Nikkei, il ne lui resterait plus qu'à mettre le cap sur le record de tous les temps pour un bear market, soit la chute de 86% enregistrée par la Bourse de New York lors du cycle baissier de 1929 à 1932.

Rassurez-vous, les «chances» d'atteindre cette vieille cible sont nulles... ou quasi nulles.

Lors du bear market de 1929-1932, on était non pas en récession mais en grande dépression économique. Le taux de chômage dépassait les 30%, des milliers de banques avaient déclaré faillite, les programmes d'aide sociale étaient inexistants, aucun plan gouvernemental de relance économique n'aboutissait, le crédit était devenu inaccessible aux individus et aux entreprises, etc.

Aujourd'hui, on se retrouve avec des programmes gouvernementaux de relance économique qui fusent de tous les coins de la planète; les banques centrales (comme la Réserve fédérale américaine, la Banque du Canada, etc.) sont proactives; les dépôts des épargnants sont protégés (jusqu'à 250 000\$ aux USA et 100 000\$ au Canada); les chômeurs reçoivent des prestations d'assurance-emploi...

En dépit des lourdes conséquences économiques qui nous affligent, nous bénéficions collectivement d'une certaine protection financière en ces temps de récession.

Aujourd'hui, le Nikkei se négocie à la moitié de son creux de 1992, soit à seulement 7230 points. Par rapport à son sommet historique de décembre 1989, le Nikkei accuse aujourd'hui un recul de 81,5%.

Un tel hypothétique recul ramènerait le Dow Jones d'un sommet historique de 14 198 points à seulement 2627 points (creux actuel: 6705 points) et le S&P/TSX de 15 154 points à 2804 points (creux actuel: 7501 points).

Oubliez cela... Je faisais un cauchemar! Et osons rêver que le creux du présent bear market a été atteint!

Michel Girard

La Presse, 3 mars 2009 - Une pénalité injustifiable

Le Bloc québécois a raison d'exiger l'abolition du délai de carence de deux semaines pour les nouveaux chômeurs. La bataille qu'il mène dans ce dossier est juste et nécessaire.

Priver les nouveaux chômeurs des revenus de l'assurance emploi durant les deux premières semaines de la nouvelle vie qu'ils doivent affronter, c'est accroître leurs difficultés; c'est les enfoncer davantage. Matériellement, mais aussi psychologiquement. La rupture avec leur ancienne vie devient plus brutale encore.

Les raisons d'appuyer la proposition des bloquistes ne manquent pas.

Le délai de carence de deux semaines est une pénalité que plus personne n'est capable de justifier à Ottawa. Cette mesure ne touche pas des gens quittant leur emploi par plaisir, mais des travailleurs mis à pied parce que l'activité économique décroît rapidement. Elle coupe les jambes à des victimes.

Qui plus est, cette pénalité bafoue un droit censé revenir aux nouveaux chômeurs. S'il n'est pas juridique, ce droit est à tout le moins moral. Les prestations de l'assurance emploi sont en effet le fruit de leurs cotisations et de celles de leur employeur.

La suppression de cette pénalité serait une mesure simple et concrète. Elle produirait des effets tangibles. Les revenus que toucheraient les victimes de la crise ne seraient pas thésaurisés, mais dépensés. Ils contribueraient à l'activité économique. Les données sur les pertes d'emplois du mois de février tomberont sous peu. En janvier, elles se sont élevées à 129 000 à travers le Canada. L'équivalent de 4000 par jour. Une véritable saignée.

Tous ces nouveaux chômeurs n'ont pas droit aux prestations de chômage, loin s'en faut. Les critères d'admissibilité sont trop restrictifs. Il y a là un travail à long terme à mener.

À très court terme, le gouvernement canadien doit cependant donner suite à la proposition des bloquistes de mettre fin au délai de carence. La suggestion est juste et responsable.

Il doit aller de l'avant, quitte à l'adopter pour une période de deux ans. Le temps de passer à travers cette crise provoquée par des apprentis sorciers de la finance.

C'est d'autant plus urgent que les pertes d'emplois concernent surtout des salariés n'ayant pas de marge financière pour assurer leurs arrières.

Le gouvernement Harper a franchi un pas en janvier. Il a fait passer de 45 à 50 semaines la durée maximale des prestations. Il doit maintenant mettre l'autre pied devant et rendre justice aux nouveaux chômeurs.

Jean-Marc Salvet

Bloc Québécois, 3 mars 2009 - La motion du Bloc pour la bonification du budget de l'initiative Emplois d'été est adoptée

Les députées et députés du Bloc Québécois célèbrent une importante victoire : la motion qu'ils ont déposée au Comité permanent des ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées concernant l'augmentation du budget destiné à l'initiative Emplois d'été Canada a été adoptée.

« Afin de permettre à plus de jeunes de bénéficier de l'initiative Emplois d'été, le Bloc Québécois a déposé une motion au Comité permanent des ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées, qui réclamait l'augmentation du budget destiné à ce programme en fonction de la croissance des taux de salaire minimum. En effet, le salaire minimum au Québec a bondi depuis l'année de référence qui est 2006 : il était de 7,75 \$ cette année-là et s'élèvera bientôt à 9 \$! Il va sans dire qu'une bonification du budget de l'initiative Emplois d'été est essentielle pour assurer la vitalité de l'emploi étudiant », a déclaré le député de Chambly-Borduas et porte-parole du Bloc Québécois en matière de ressources humaines et développement social, Yves Lessard.

« Nous déplorons le fait que les conservateurs de Stephen Harper n'aient pas voté en faveur de cette motion qui vise à soutenir à la fois les jeunes et l'économie. Mais cela n'a rien d'étonnant. Rappelons que ce même gouvernement conservateur avait annoncé en 2006 des compressions de plus de 50 millions de dollars pour ce programme. N'eut été de l'intervention du Bloc Québécois, les conservateurs de Stephen Harper ne seraient pas revenus sur leur décision, ce qui aurait alors empêché plusieurs organismes d'offrir des expériences de travail à nos jeunes », a expliqué la députée de Saint-Lambert et porte-parole adjointe du Bloc Québécois en matière de ressources humaines et développement social, Josée Beaudin.

« Au cours des prochains mois, nous devons nous assurer que le gouvernement conservateur octroiera tel que prévu les sommes destinées à l'initiative Emplois d'été. Nous veillerons à ce que nos jeunes puissent acquérir des expériences de travail significatives en vue de leur carrière future, tout en contribuant au développement économique et social des municipalités et des régions », a conclu

Yves Lessard.

Lanouvelle.net, 2 mars 2009 - Bellavance déçu du «Coucou!» de Blackburn

Au lendemain de la venue de Jean-Pierre Blackburn à Victoriaville, le député André Bellavance s'est dit déçu que le ministre n'en ait pas profité pour mettre un peu plus de «substance» dans sa visite. «Finalement, ce n'était qu'une opération de relations publiques. Il est venu dire «Coucou! je suis là!», a déclaré le député bloquiste de Richmond-Arthabaska.

S'appuyant sur le compte rendu de la visite du ministre du Revenu national diffusé jeudi sur notre www.lanouvelle.net le député Bellavance a réagi en disant que sa rencontre aurait pu être plus «fructueuse».

«Non seulement, il n'a pas annoncé de nouvelles, mais il vient dire à des jeunes que le gouvernement a ajouté des semaines de prestation d'assurance-emploi aux chômeurs! Pour bien des jeunes, cet ajout ne change strictement rien, puisqu'ils ne peuvent même pas se qualifier à l'assurance-emploi.»

Le député Bellavance a rappelé que le Bloc québécois avait déposé un projet de loi afin de réduire – à 360 heures - le nombre d'heures travaillées, ce qui rendrait les prestations plus accessibles à des jeunes ou encore à des femmes travaillant à temps partiel.

Concernant les emplois d'été pour étudiants, le député Bellavance aurait souhaité que le ministre Blackburn annonce une augmentation, sinon une indexation du budget.

«Dans Richmond-Arthabaska, le budget a été réduit de 30% depuis 2004. Et comme il n'est jamais indexé, cela se traduit par des coupes, affirme André Bellavance. Moins de semaines pour les organismes et moins d'heures de travail pour les étudiants.»

Le député de Richmond-Arthabaska ajoute que dans le contexte économique actuel, il sera probablement plus difficile pour les étudiants de se décrocher un emploi dans les entreprises cet été. «Ç'aurait été bien que le budget soit rehaussé cette année», a souligné M. Bellavance.

Hélène Ruel